

Lucent: la Justice approuve l'arrangement avec les actionnaires

Un juge du district de Newark (New Jersey) a donné son approbation à l'arrangement amiable élaboré entre la direction de Lucent Technologies et un groupe d'actionnaires. En vertu du plan adopté ce 13 décembre, les actionnaires, qui s'étaient constitués partie civile dans 54 procédures judiciaires vont obtenir 15 cents de dédommagement en 'cash' pour toute action achetée au cours des 15 mois ayant précédé le 21 décembre 2000. C'est une maigre consolation pour les actionnaires, compte tenu de l'énorme dévaluation de l'action qu'a subie l'équipementier ces trois dernières années. Les avocats qui ont instruit les procédures cherchent à obtenir 100 millions de dollars supplémentaires qui s'ajouteraient à une indemnisation totale de 653 millions payables aux actionnaires, aux salariés actionnaires et autres titulaires de bons de souscription. Au groupe il est notamment reproché d'avoir produit des rapports inexacts sur les performances financières notamment lors des pics d'investissement dans les télécoms à la fin des années 90. Le déclencheur des hostilités avait été la révélation de pratiques de vente agressives à la fin 2000 qui avaient contraint à une réduction des revenus de 679 millions de dollars. La capitalisation boursière du groupe avait atteint des sommets, jusqu'à 287 milliards de dollars, pour s'écrouler à 45 milliards en décembre 2000. Et ce 12 décembre, l'action cotait 2,91 dollars, soit une capitalisation de? 12 milliards.